



photo Tostan

Dans le cadre de son programme 2014-2015,
la mobilisation Excision, parlons-en !
vous invite à assister à la conférence

Excision : comment en parler aux adolescent-e-s ?

Le jeudi **5 juin 2014** de 10h30 à 13h

Au Palais du Luxembourg

salle Gaston Monnerville, 3^e sous-sol

Entrée par le 26 rue de Vaugirard Paris

- 10h30 **Ouverture** par **Brigitte GONTHIER-MAURIN**, Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat
- 10h45 **Sensibilisation en direction des jeunes**
Zahra ALI CHEIK, accueillante et responsable du groupe des jeunes au Gams-Belgique
Danièle BUGEON et Nafissatou FALL, GAMS Haute-Normandie
Nathalie MARINIER, conseillère animatrice au Planning Familial
- 11h45 **La dimension psychologique**
Sokhna FALL, Victimologue et ethnologue, Unité de soins des femmes excisées, Kremlin-Bicêtre
- 12h15 **Présentation des pages du site excisionparlonsen.org dédiées aux adolescent-e-s** par **Zoé PARIS**
- 12h30 **Présentation du numéro spécial sur l'excision de la revue *Développement & Santé*** par **Philippe REINERT**, Président d'honneur de Développement & Santé
- 12h45 **Clôture** par **Marie DERAÏN**, Défenseure des enfants et adjointe auprès du Défenseur des droits

Inscription obligatoire avant le 28 mai : inscription@excisionparlonsen.org

Pièce d'identité exigée à l'entrée

Contacts : Louis GUINAMARD : louis@excisionparlonsen.org ; 06 62 05 69 64

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
defenseurdesdroits.fr



 **excision
parlons-en !**
www.excisionparlonsen.org

Ouverture par **Brigitte GONTHIER-MAURIN**

**Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances
entre les hommes et les femmes du Sénat**

Notre rapport d'information consacré au viol et aux violences en temps de guerre, publié en décembre 2013, a montré qu'il existait un lien fort entre les violences en temps de paix et celles en temps de guerre, et que ces violences du temps de guerre font incontestablement partie du continuum des violences faites aux femmes, partout dans le monde.

Les études conduites par l'UNICEF en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest sur les violences subies par les enfants révèlent qu'une fille sur trois y aurait subi des violences sexuelles pendant sa vie, en dehors de tout conflit armé.

Les mutilations génitales sont incontestablement une des formes les plus choquantes de ces violences.

« Rituel de passage », organisé pour les hommes, auquel les parents, les mères en particulier, ne parviennent pas à soustraire leurs propres filles, l'excision nous apparaît comme une violation particulièrement grave de l'intégrité des femmes, d'autant plus qu'elle est organisée et planifiée sciemment pour maintenir le joug du patriarcat. C'est d'autant plus étonnant que ce sont parfois les femmes – les femmes plus âgées de la famille – qui sont à l'origine de l'excision qu'elles font subir à leurs petites filles, parfois sans le consentement des parents.

Et cette violence ne s'arrête pas aux frontières des pays où elles sont commises. En France 50 000 femmes ont subi une ablation du clitoris. 11 % de leurs filles seraient aussi concernées par ce fléau.

Le colloque du 6 février dernier, organisé sous l'égide du ministère des Affaires étrangères, constitue une première – et importante – étape sur le chemin de la prise de conscience du caractère insupportable que constitue la perpétuation de cette pratique subie par plus de 125 millions de femmes à travers le monde, selon les chiffres de l'UNICEF, et qui pourrait toucher 30 millions de filles de moins de 15 ans dans les prochaines années !

L'excision a des conséquences terribles sur toute la vie des femmes qui en sont victimes, non seulement sur leur vie intime mais aussi sur leur psychisme et sur leur développement en tant que femmes.

Femmes sacrifiées, féminité bafouée, désir amputé... les témoignages sont bouleversants. Ils nous révoltent. Ils nous confortent dans notre conviction et notre détermination : tolérance zéro pour ces pratiques barbares !

A fortiori quand elles condamnent à mort celles à qui elles sont infligées. Car l'excision, il faut le marteler, ce n'est pas qu'une mutilation, ce n'est pas qu'une vie amputée de sa dimension sensuelle : on en meurt aussi !

Dans de nombreux pays, particulièrement en Afrique, la pratique de l'excision puise sa source dans l'ignorance et dans l'obscurantisme de la religion, qui empêche la famille de prendre la mesure des conséquences de l'acte qu'elle est en train de faire ou de laisser faire. C'est pourquoi notre premier devoir est d'en parler.

Aux familles d'abord, aux organisations susceptibles de les accompagner, et, bien évidemment, aux jeunes filles, pour leur donner les moyens de dire non pour celles qui peuvent encore le faire et d'accompagner celles, autour d'elles, qui doivent vivre après.

C'est pourquoi j'ai accueilli avec un grand enthousiasme la proposition de votre association de consacrer cette matinée de travail à la question de la parole des adolescentes autour de

cette question. Vous le savez, depuis sa création, notre délégation a attaché une importance particulière à la question des violences subies par les femmes.

Parmi nos initiatives dans ce domaine, nous avons organisé le 8 mars 2010 une journée d'échanges sur le thème des mariages forcés et des crimes dits « d'honneur ». Nous avons alors élargi notre regard sur ces pratiques ancestrales qui prennent pour cibles des jeunes filles, souvent mineures, victimes de coutumes que cautionnent leurs propres familles.

Nous avons alors trouvé difficile de nous positionner face à des situations qui, au nom d'une coutume défendue le plus souvent par des autorités religieuses classiques, mettent les jeunes filles face à des choix terribles à faire – puisque le prix à payer pour leur intégrité est souvent l'exclusion de leurs communautés, de leurs villages et de leurs familles.

Aujourd'hui, pourtant, nous sommes enclins à penser que le risque de rupture est préférable à la mutilation et à la soumission. Mais il nous renvoie à nos responsabilités : nous devons accompagner la souffrance de ces femmes et tout faire pour les aider à dire NON.

C'est le travail des associations réunies ici ce matin, à qui je veux rendre un hommage sincère. Votre présence, sur le terrain, auprès de ces femmes, est essentielle, vitale pour elles, indispensable pour nous.

Alors, comment parler aux adolescentes ?

Je dirai d'abord, comment les écouter ? Les témoignages, poignants, disent beaucoup le besoin d'écoute, le besoin de dire et la peur. Car, au-delà de la mutilation physique, il y a ce sentiment intérieur d'être diminuée, déçue : la « coupure » est aussi psychique. Les femmes excisées, pour la plupart, ne se sentent plus le droit de parler. Leur redonner la parole est la première étape de la réparation.

Je crois à la puissance du réseau et de la solidarité. Qui, en effet, peut mieux toucher les adolescentes que ces femmes sur le chemin de leur dignité retrouvée ? Ensemble, les femmes, surtout jeunes, se sentent plus fortes. Je sais que cette mise en réseau fait partie intégrante de vos missions et de vos actions.

Mais comment leur en parler ensuite ? Cette question rejoint celle de l'éducation à la sexualité et de la lutte contre les stéréotypes masculins et féminins.

Notre délégation s'est saisie, en début d'année, de la proposition de loi relative à la prostitution, avec l'idée de renforcer la prévention face à ce que nous considérons être une violence tarifée. C'est dans ce cadre que nous avons assisté, dans un collège de banlieue, à un atelier artistique mené par deux intervenantes artistes et qui consistait, par le biais de la parole aux élèves, à fabriquer une affiche destinée à stigmatiser les préjugés sexistes.

La libération de la parole enfouie que permettent ces ateliers nous a véritablement étonnés car ils permettent aux jeunes de parler d'eux d'abord, de parler entre eux ensuite, et d'échanger sur des sujets graves et intimes à travers un support – ici l'affiche – mais cela aurait aussi pu être une pièce de théâtre, et accompagnés par des intervenants rodés à cet exercice.

Peut-être ces expériences peuvent-elles vous servir d'exemple pour parler et faire parler les adolescentes d'un sujet aussi grave que l'excision.

Les membres de notre délégation porteront une attention très particulière aux conclusions de vos travaux, que nous ne manquerons pas de relayer, en tachant de donner plus d'ampleur à la mobilisation et que cessent ces pratiques d'un autre âge que nous ne devons plus tolérer !

Zahra ALI CHEIK

Accueillante et responsable du groupe des jeunes au GAMS Belgique

Initialement, le GAMS Belgique¹ recevait des femmes et pas de jeunes filles ou mineures non accompagnées et n'avait donc pas d'activités appropriées. Les activités à destination des femmes adultes ne correspondaient pas à leurs attentes et besoins et il y avait un problème d'horaires par rapport à leur scolarité ; elles ne revenaient donc pas aux ateliers. Par ailleurs, une bande-dessinée était utilisée un temps mais il était difficile de faire parler les jeunes filles, notamment de sexualité, à partir de ce support.

Une réflexion a donc été entamée pour élaborer des activités adaptées. Les membres du GAMS avaient de grandes inquiétudes au début concernant ce qui allait se passer mais au final, le retour a été positif. En parallèle de cette réflexion, le GAMS a été sollicité par une association organisant un festival artistique. Le contact a été repris avec les jeunes filles pour leur demander ce qu'elles voulaient faire pour le festival. Elles ont souhaité faire une pièce de théâtre.

Depuis deux ans et demi, un travail quotidien est réalisé avec ces jeunes filles qui ont entre 8 et 21 ans et qui sont originaires de Guinée, de Djibouti, du Burkina Faso, du Cameroun, de Sierra Leone. Elles sont arrivées en Belgique dans le cadre d'un regroupement familial ou en tant que mineures isolées. Elles ne sont pas toutes excisées, elles ont pu être soumises à un mariage forcé ou précoce. Elles sont orientées vers des avocats et des médecins.

Elles ont créé une pièce intitulée : « Le destin d'Aïcha ». A travers cette création, elles ont pu mettre des mots sur ce qu'elles ont vécu et le dénoncer alors que pendant longtemps, cela leur a été interdit. Elles ont pu aussi parler de la différence culturelle qu'elles ont vécu à leur arrivée en Europe (nourriture ...). Elles voulaient sensibiliser les gens et notamment les jeunes. La pièce a tourné pendant deux ans dans différentes salles de spectacle. Elles répondaient aux questions du public après les représentations.

Une des jeunes filles, Yalikhou Sylla a écrit et interprétée une chanson sur le thème des MGF : « Je n'oublie pas maman ».

Par la suite, elles se sont lassées de la pièce. Elles ont créé un flashmob dans les gares de Bruxelles et Anvers. En avril dernier, elles ont créé une nouvelle pièce pour le festival, sur le thème des enfants orphelins qui deviennent parfois des enfants soldats. Une affiche a également été créée par les jeunes portant le message : « Les jeunes disent non à l'excision. Quand les filles souffrent, les garçons souffrent aussi. ».

Les membres du GAMS ne proposent pas les activités ou les thèmes, c'est un travail de co-construction. La parole des jeunes filles se libère assez naturellement à partir du moment où elles disposent d'un espace pour parler et qu'elles ont trouvé des personnes leur disant qu'elles sont là pour écouter et pas pour juger. Elles arrivent à s'exprimer au travers du média artistique. Il faut également noter que le fait d'être en Europe, de créer des amitiés en particulier avec des personnes qui ont pu avoir un parcours similaire, sont des éléments importants pour libérer la parole.

Le GAMS Belgique travaille également sur le lien petites sœurs – grandes sœurs². Il travaille ainsi avec une famille burkinabée dont les trois grandes sœurs ont été excisées afin qu'elles parlent avec leur petite sœur de 8 ans qui n'a pas été excisée.

Retrouvez également l'interview de Zahra ALI CHEIK³

¹ <http://www.gams.be>

² <http://campagne-excision.gams.be>

³ www.excisionparlonsen.org/zahra-ali-cheik-du-gams-belgique-ici-elles-sont-libres-de-venir-deposer-ce-qui-pese/

Danièle BUGEON

GAMS Haute-Normandie

La Haute-Normandie est concernée par le problème de l'excision car il y a une importante communauté africaine.

Dans le cadre de son activité professionnelle, Mme Bugeon a constaté à la fin des années 80 de nombreuses mutilations sur des petites filles de moins de six ans. Elle a cherché à se renseigner mais n'a trouvé comme principale réponse que : « c'est culturel, on n'y peut rien ». Puis, elle a rencontré le GAMS et Mme Nafissatou Fall.

Le GAMS a formé de nombreux professionnels de la santé. Initialement, peu de personnes se sont montrées intéressées. Le volontarisme du Conseil général de Seine-Maritime a permis d'organiser des réunions de sensibilisation.

Le GAMS voulait intervenir auprès des jeunes et a obtenu, en 2007, son agrément auprès du ministère de l'éducation nationale afin de pouvoir intervenir en milieu scolaire. Initialement, les propositions d'intervention du GAMS auprès des collèges et lycées n'ont reçu aucune réponse. La mobilisation des assistantes sociales et des infirmières a permis de déclencher le mouvement.

Dans les lycées, une première formule consistait à regrouper quatre classes de seconde. Cette organisation n'était pas satisfaisante (beaucoup de monde, pas d'attention des jeunes). Une nouvelle formule est mise en œuvre depuis quatre ans et a démontré son efficacité : un travail en amont est réalisé avec l'équipe pédagogique de l'établissement qui organise un travail global sur l'éducation sexuelle ; puis des interventions sont organisées sur une semaine avec une classe (biologie du corps, relations amoureuses, contraception, excision – mariages forcés). Ces interventions sont précédées d'un questionnaire anonyme et suivies d'une évaluation par les élèves. Un document rappelant les contacts utiles et la législation en vigueur est distribué. La demande s'oriente essentiellement vers la question des mariages forcés.

Dans les collèges, les craintes des professeurs par rapport aux éventuelles réactions des parents et des religieux étaient fortes. Les interventions du GAMS ont été permises par l'obstination des assistantes sociales et des infirmières.

La nécessité de séparer les filles et garçons s'est très rapidement imposée. Les interventions se font auprès de demi-classes de troisième, avec des séances de trois heures. Il a fallu s'adapter aux langages des jeunes. Les intervenants cherchent à être le plus directs possible. Il y a un bref rappel anatomique (l'expérience a montré que les filles et les garçons ne connaissent pas leur corps). Le discours se place dans un contexte culturel global afin d'éviter toute stigmatisation (mention des différentes contraintes sur le corps des femmes à travers le temps et dans différents pays).

Les élèves parlent entre eux et interviennent en posant des questions pertinentes.

Nafissatou FALL

GAMS Haute-Normandie

Les jeunes filles africaines ont peur d'être stigmatisées, il est donc important de tout de suite se placer dans un contexte global et expliquer qu'il n'y a pas que les pays africains qui sont concernés. Il est donc intéressant, par exemple, de montrer les législations concernant les mariages forcés ou l'excision et existantes dans différents pays.

L'expérience des interventions dans les établissements a dévoilé des phénomènes inquiétants tel que le ton menaçant de certaines jeunes filles d'origine maghrébine qui mettent en avant la tradition et le silence face à des jeunes filles d'origine africaine qui questionnent la pratique de l'excision.

Il est également ressorti très rapidement qu'il était nécessaire de séparer les filles et les garçons car la mixité favorisait les moqueries. Le besoin d'information est immense. Certains garçons trouvent que l'excision est une bonne chose car selon eux, la fille sera vierge au mariage et fidèle.

Ces interventions sont importantes car si les jeunes filles ont besoin d'aide, elles savent par la suite à qui s'adresser.

Nathalie MARINIER

Conseillère animatrice au Planning familial

Un des objectifs principaux du Planning familial⁴ est de faire sortir de la sphère privée ces violences qui représentent une domination du masculin sur le féminin et un contrôle de la sexualité des femmes ; il faut en parler de plus en plus et partout et permettre la libération de la parole. Le Planning familial dispose de trois centres à Paris.

Lorsque le Planning familial intervient en milieu scolaire, c'est à la demande de professeurs de SVT, d'assistantes sociales ou d'infirmières. Le Planning familial impose un protocole : les interventions se déroulent en deux sessions de deux heures, en demi-groupe d'une quinzaine de personnes maximum. La disposition de la salle est modifiée (tables mises en cercle). Le personnel de l'établissement ne participe pas aux sessions afin de mettre les élèves en confiance car ils peuvent craindre que les adultes de l'établissement les jugent. Un préambule est fait sur le respect de la parole. Le dialogue s'adapte aux jeunes, les intervenants partent de ce que savent les jeunes, procèdent à un rappel de l'anatomie (schémas) et en parlant du clitoris, on peut parler de l'excision. On reste sur le général, s'il y a des questions personnelles, les jeunes sont orientés vers un centre du Planning familial.

Les jeunes filles peuvent ne pas savoir qu'elles ont été excisées (non-dit familial). Dans certains cas, elles croient avoir été excisées car c'est ce que leur ont dit leurs parents mais ce n'est pas le cas ; c'est une stratégie de protection des jeunes filles, mise au point par les parents.

Les consultations médicales au Planning familial sont précédées d'une information sur les moyens de contraception et les violences dont font partie les MGF.

Le Planning familial travaille en réseaux, notamment avec le GAMS. Il travaille autour du triptyque : prévention et protection des victimes, pénalisation des auteurs de violences.

La Protection maternelle et infantile (PMI)⁵ a fait un travail remarquable qui n'a malheureusement pas été continué par le ministère de l'éducation nationale à travers la santé scolaire. Il est impératif de travailler sur ce problème.

⁴ <http://www.planning-familial.org>

⁵ <http://www.drees.sante.gouv.fr/la-protection-maternelle-et-infantile-pmi,l202.html>

Sokhna FALL

Victimologue et ethnologue, unité de soins des femmes excisées, Kremlin-Bicêtre

Cette intervention est le fruit d'une élaboration commune au sein de l'Unité de soins des femmes excisées de l'Hôpital du Kremlin-Bicêtre, avec mes collègues le Dr Emmanuelle Antonetti-NDiaye et Laura Beltran.

Initialement, l'unité était peu en contact avec des adolescentes car il s'agissait d'une unité de chirurgie qui n'opérait pas les mineures. Actuellement, l'unité reçoit de nombreuses jeunes majeures et des adolescentes de 17 ans.

Faut-il en parler ?

A la question « faut-il en parler ? », la réponse est clairement oui. Oui, il faut en parler aux adolescentes et aux adolescents de toutes les origines. L'excision, comme trauma indicible, comme violence culturelle sanctionnée par la Loi, en France et dans de plus en plus de pays du monde, impose le silence parce qu'elle désapproprie la victime de son corps, de sa parole allant parfois jusqu'à interdire le cri. Le trauma fait taire, c'est une plongée dans l'inhumain, dans l'indicible. Se taire, quand on est soignant, c'est participer de cette double désappropriation.

Si l'on en parle, c'est que ce n'est pas « tabou » et ici, le tabou ne protège que la violence. La notion de tabou sert très souvent à masquer des violences. Il est nécessaire de pouvoir parler de toutes les violences qui déshumanisent les victimes.

En matière de mutilations sexuelles, il s'agissait initialement de rites collectifs qui progressivement se sont déroulés dans un cadre privé et de manière de plus en plus violente.

L'excision est une violence culturelle, c'est-à-dire commise au nom ou au prétexte de la culture. Il faut différencier coutume et maltraitance. Les parents qui n'ont pas su protéger de la coutume ne sont pas tous maltraitants. La distinction tient à l'intention de nuire (exemples : interdiction de pleurer, trahison, coups lors des pleurs). Les traces laissées sur les victimes sont différentes.

Le travail important effectué en France a permis la baisse du nombre d'excisions. Lorsqu'une famille continue à exciser, malgré la loi, malgré les campagnes d'information, il faut se poser la question d'éventuelles autres maltraitances (coups, esclavage domestique, mariage forcé, agressions sexuelles).

Beaucoup de mères excisées ne parlent pas de l'excision à leurs filles car elles ont peur d'être jugées. Il est nécessaire de parler de l'excision aux mères excisées pour qu'elles en parlent à leurs filles excisées. Cette mutité laisse croire aux filles que leurs mères n'ont pas de regrets, en même temps, elles craignent de mettre en accusation leur mère. Il faut cesser de croire que seules les filles occidentalisées vivent ces pratiques comme une souffrance et contrairement à leurs mères élevées dans la tradition. Cette croyance participe de la désintégration des liens familiaux et du supposé « clivage culturel » entre parents issus d'immigration et leurs enfants.

La discussion doit se centrer sur le respect l'intégrité du corps humain, au-delà du problème de la douleur.

Dans quelles circonstances et comment en parler ?

C'est catastrophique si un professionnel de l'enfance ne pose pas la question lors d'un entretien car s'il y a une intervention dans la famille, c'est qu'il y a déjà des dysfonctionnements, et potentiellement des maltraitements.

Il est également important que les professionnels de santé en parlent lors d'un entretien pour des soins médicaux, gynécologiques ou psychologiques. Et cela doit se faire avant un examen gynécologique (êtes-vous d'un pays d'origine dans lequel l'excision est pratiquée ? ; cette pratique a-t-elle cours dans votre famille ? ; pensez-vous être excisée ?). Trop d'adolescentes, de jeunes femmes ont ainsi découvert brutalement qu'elles étaient excisées au milieu d'un examen, les jambes ouvertes ou parfois lors d'un accouchement ! Et parmi celles qui savaient être excisées, les nombreuses figures consternées ou les commentaires blessants pour ne pas dire coupant : « Ah, on vous a tout enlevé ! » font des dégâts terribles.

Par ailleurs, il est essentiel de faire attention aux termes utilisés et la manière dont on parle du sujet dépend du contexte.

Il faut veiller à ce que le discours médical ne devienne pas un discours rituel normatif. Quelques écueils à éviter afin d'éviter de tenir un discours contre-productif :

éviter les généralisations comme « toutes les femmes excisées ont des problèmes sexuels »

bannir le terme « normal » et laisser penser qu'il faut être entière pour être normale

éviter d'insister sur la destinée sexuelle et obstétrique des femmes excisées.

Il est important de parler de relations amoureuses et de sexualité aux filles excisées et demander comment ça se passe avec les garçons (certains garçons pourraient se dire que l'absence de plaisir de la fille ou des douleurs viennent de l'excision et pas d'eux) . Parce qu'elles croient être interdites de sexualité « normale », celles qui se protègent pas par un coûteux refus de toute relation, acceptent d'être malmenées par les garçons parce que puisqu'elles sont excisées, c'est normal que ça fasse mal, normal de ne rien ressentir et normal de ne jamais en avoir envie. L'excision ne doit pas dispenser d'aborder les problèmes généraux liés à la sexualité, tout particulièrement pour les adolescent(e)s.

Zoé PARIS

Présentation des pages Excisionparlonsen.org dédiées aux adolescent-e-s

Zoé Paris est une élève de terminale qui souhaite travailler au sein d'une ONG luttant contre les violences faites aux femmes. En classe de seconde, elle a réalisé un exposé sur l'excision et s'est rendue compte que les $\frac{3}{4}$ des élèves ne savaient pas ce que c'était.

Il n'y a pas actuellement d'outils adaptés aux adolescents offrant des réponses claires, simples et précises sur l'excision. Le projet de créer des pages web dédiées à cette problématique a ainsi surgi.

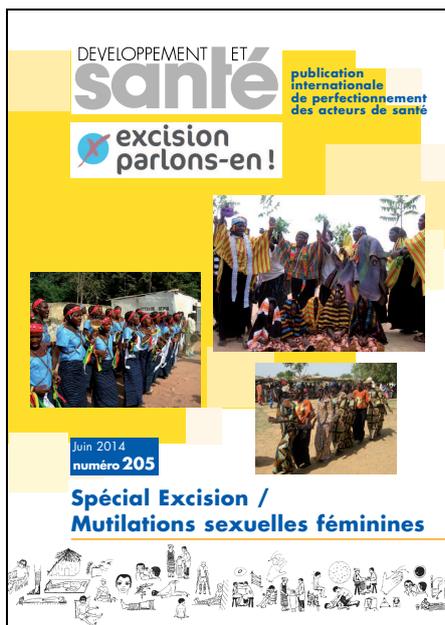
La forme choisie est celle d'un quizz d'une dizaine de questions, ludique et interactif qui est inspiré des travaux déjà réalisés en la matière.

Afin de finaliser ce projet, il est nécessaire que des professionnels apportent leur concours afin d'aider à déconstruire les idées toutes faites et généralistes.

Philippe REINERT

Président d'honneur de Développement & Santé, présentation du numéro spécial sur l'excision de la revue *Développement & Santé*

M. Reinert, ancien pédiatre, s'est mobilisé depuis très longtemps sur cette problématique de l'excision. Un tampon « examen des organes génitaux externes » dans les carnets de santé a poussé d'autres médecins à faire cet examen.



Il est essentiel de continuer à parler des MGF et d'œuvrer pour leur éradication (une clinique londonienne fait de la publicité invitant à y venir pour bénéficier de leur qualité en matière d'excision).

Développement & Santé⁶ est une ONG créée il y a trente ans. Elle publie une revue (200 à ce jour). Un numéro spécial sur l'excision vient compléter le colloque du 6 février 2014⁷ ; disponible sur Internet, une recherche de financement est actuellement menée afin de pouvoir la publier en version papier pour le 10 octobre (jour de la prochaine conférence sur le thème « Excision : Comment en parler aux petites filles ? » et veille de la journée internationale de la fille⁸).

⁶ <http://devsante.org>

⁷ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/sante-securite-alimentaire-genre/genre-et-developpement/article/colloque-excision-les-defis-de-l> ; <http://www.excisionparlonsen.org/le-colloque-en-video/>

⁸ <http://www.un.org/fr/events/girlchild/>

Clôture : discours de Marie DERAÏN

Défenseure des enfants et adjointe auprès du Défenseur des droits

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de m'accueillir pour conclure vos travaux et pour la qualité des présentations et des échanges de cette matinée.

L'excision illustre une inégalité de genre aux racines profondes, qui assigne à la femme une position inférieure dans la société, de même qu'elle entraîne de graves conséquences physiques et sociales, ce qui n'est pas le cas de la circoncision masculine, même si la question de l'intégrité du corps humain est également posée par cette pratique. C'est donc une question de droits, de protection des enfants, de violences faites aux enfants et aux adolescentes.

1. Un point sur la sémantique

L'expression "mutilation génitale féminine" (MGF) s'est répandue vers la fin des années 70. Le mot "mutilation" non seulement établit une distinction linguistique claire avec la circoncision masculine, mais encore, du fait de sa connotation fortement négative, il souligne la gravité de l'acte. En 1990, ce terme fut retenu lors de la troisième conférence du Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CIAF), à Addis-Ababa. En 1991, l'OMS recommanda l'adoption de cette terminologie qui depuis est largement utilisée dans les documents des Nations Unies. Le mot "mutilation" souligne l'idée que la pratique constitue une violation des droits humains des filles et des femmes, et renforce ainsi l'engagement national et international en faveur de son élimination.

Cependant, au niveau des communautés, le terme peut susciter des problèmes. Les langues locales décrivent généralement la pratique par le mot moins catégorique d'"excision"; il est compréhensible que les parents n'apprécient pas la suggestion qu'ils "mutilent" leur fille. C'est dans cet esprit qu'en 1999 le rapporteur spécial des Nations Unies sur les pratiques traditionnelles a demandé à ce que l'on fasse preuve de tact et de patience à cet égard et a attiré l'attention sur le risque de "démoniser" certaines cultures, religions et communautés. Sans rien justifier ou excuser, ni restreindre les efforts, la dimension culturelle est à prendre en compte comme indiqué tout à l'heure par Madame Nafissatou Fall. Ainsi le terme "excision" s'est-il répandu pour éviter d'aliéner les communautés.

Aujourd'hui les deux sont utilisés : excision et mutilation génitale féminine.

2. Le contexte sociétal

Des données récentes donnent à penser que l'excision est bien plus répandue. Aujourd'hui encore, elle constitue une des violations des droits humains les plus obstinées, les plus agressives, et les plus soumises à la loi du silence. Il faut en parler, il faut leur en parler comme nous l'a fait comprendre Madame Sokhna Fall. Pourtant c'est complexe puisque dans les communautés où elle est pratiquée, l'E/MGF détient un rôle important au niveau de l'identité culturelle et de genre des femmes et des filles⁹. Le procédé transmet un sentiment

⁹ Source : Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, situé à Florence, en Italie 2005 réimprimé 2008. Ce Centre a été créé en 1988 pour renforcer le potentiel de recherche du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et soutenir son engagement en faveur des enfants du monde entier. Le Centre (connu officiellement sous le nom de Centre international pour le développement de l'enfant) contribue à déterminer et à approfondir les domaines d'activité de l'UNICEF présents et à venir. Ses principaux objectifs consistent à améliorer la compréhension internationale des questions liées aux droits des enfants et à faciliter la pleine application de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant tant dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement.

de fierté, d'entrée dans l'âge adulte et d'appartenance à la communauté. De plus, le refus de s'y conformer stigmatise et isole les filles et leurs familles, entraînant la perte de leur statut social. Il s'agit d'une convention sous la pression de la communauté, c'est pour le bien de leurs filles que les parents souhaitent qu'elles soient excisées. Heureusement, les choses bougent et des parents adoptent des stratégies pour l'éviter à leurs filles comme l'indiquait Nathalie Marinier du Planning familial. La décision d'abandonner la pratique doit en effet venir aussi des communautés elles-mêmes et doit refléter un choix collectif, publiquement revendiqué, ancré dans le respect des droits humains. Il faut donc agir du point de vue des droits.

Une meilleure compréhension de ces droits humains fournit aux communautés l'instrument de leur propre transformation sociale. La dimension collective explicite, renforce le pouvoir des familles et leur épargne le choix difficile de devoir rompre avec la tradition.

La mobilisation d'Excision, parlons-en !, et les rencontres comme celle de ce matin y contribuent activement. De nombreux textes, parfois anciens, internationaux et nationaux interdisent formellement l'excision, pourtant le combat demeure nécessaire.

3. Les textes de référence

3.1. Au niveau international

- En effet la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, dès 1952, avait adopté une résolution ;
- La Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, marquait une étape importante dans la reconnaissance des conséquences de l'E/MGF en matière de droits humains. ;
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes entrée en vigueur le 13 janvier 1984, dispose dans son article 2 que : « Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées, y compris les dispositions législatives, pour modifier ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue une discrimination à l'égard des femmes. » ;
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, entrée en vigueur le 21 octobre 1986, dispose dans son article 4 que : « La personne humaine est inviolable. Tout être humain est inviolable. Tout être humain a droit au respect de sa vie et à l'intégrité physique et morale de sa personne. Nul ne peut être privé arbitrairement de ce droit ». Plus de cinquante Etats africains ont adhéré à cette charte.
- La Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1990, entrée en vigueur en 1999, dispose, dans son article 21.1, que : » Les Etats parties à la présente Charte prennent toutes les mesures appropriées pour abolir les coutumes et les pratiques négatives, culturelles et sociales qui sont au détriment du bien-être, de la dignité, de la croissance et du développement de l'enfant, en particulier :
 - a) les coutumes et pratiques préjudiciables à la santé, voire à la vie de l'enfant ;
 - b) les coutumes et pratiques qui constituent une discrimination à l'égard de certains enfants, pour des raisons de sexe ou autres raisons.
- La Convention sur les droits de l'enfant, entrée en vigueur le 6 septembre 1990, considère «en creux» l'excision comme une pratique traditionnelle néfaste, allant à l'encontre de plusieurs des droits des enfants : droit à l'intégrité ; droit au meilleur niveau de santé possible. Il s'agit d'une forme de violence allant à l'encontre de leur intérêt supérieur" (art. 3). Elle indique que les Etats doivent donc prendre toutes

mesures de nature à "protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales (...), y compris pendant qu'il est sous la garde de ses parents (...)" (art. 19). La question a été régulièrement suivie par le Comité des droits de l'enfant ainsi que par d'autres instances issues d'un traité et d'autres dispositifs concernant les droits humains.

3.2 En France

L'intégrité de la personne humaine est d'abord une inviolabilité, d'ailleurs garantie par l'article 16-1 al. 2 du code civil : "Le corps humain est inviolable". Cela signifie que le corps humain doit être à l'abri de toute agression infligée par des tiers, y compris les parents d'un enfant.

Il n'existe pas en droit français de qualification juridique spécifique pour les faits d'excision ou plus largement de mutilation sexuelle. Ces pratiques peuvent actuellement être poursuivies et sanctionnées en matière criminelle au titre soit :

- de violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente, infraction punie de 10 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende (article 222-9 du code pénal), et de 15 ans de réclusion criminelle lorsque ces violences sont commises à l'encontre de mineurs de quinze ans (article 222-10 du code pénal) ;
- de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner, infraction punie de 15 ans de réclusion criminelle (article 222-7 du code pénal), et réprimée à hauteur de 20 ans de réclusion criminelle (article 222-8 du code pénal) lorsqu'elle concerne des mineurs de quinze ans.

Tous les textes organisant la protection de l'enfance, c'est une question de protection de l'enfance.

Depuis 1979, il y a eu en France plus de vingt procès¹⁰, à l'encontre de parents dont les enfants sont morts sur le territoire français à la suite d'excisions, mais aussi à l'encontre d'exciseuses. Les « affaires d'excision » ont été jugées en correctionnelle jusqu'en 1983 où la cour de cassation a établi que l'ablation du clitoris était bien une mutilation au sens du code pénal français, à l'occasion du jugement d'une femme française ayant mutilé sa fille.

Souvent l'excision est pratiquée lors d'un retour au pays et donc hors du territoire national. La législation française fait cependant obligation aux soignants de dénoncer toutes agressions sexuelles sur mineur. Les médecins sont tenus au signalement des cas (même potentiels) de mutilations génitales féminines, même si ces dernières sont ou devraient être effectuées hors du territoire français.

Ainsi le nouvel article 222-16-2, inséré dans le code pénal, a pour objectif d'étendre l'application de la loi française, sanctionnant ces pratiques, aux mineurs de nationalité étrangère résidant habituellement en France et qui sont victimes à l'étranger d'actes de mutilations sexuelles.

4. L'engagement international pour lutter contre l'E/MGF continue de croître

Au-delà des droits humains, puisque c'est une violence et donc une question de protection de l'enfance, puisque c'est une question d'inégalité de genre, elle concerne le Défenseur des droits et à ses côtés la Défenseure des enfants. Autorité indépendante de rang

¹⁰ Dans les affaires « d'excision traditionnelle » traitées par la justice française, les peines de prison prononcées ont été assorties de sursis jusqu'en 1991 pour les exciseuses et jusqu'en 1993 pour les parents.

constitutionnelle, elle a été incarnée par Dominique Baudis décédé trop tôt le 10 avril dernier.

Notre action repose sur deux piliers : la protection, c'est-à-dire le traitement des réclamations, et la promotion qui permet un meilleur accès aux droits des jeunes filles. Cela passe d'ailleurs par leur capacité à s'exprimer pour répondre à la question de cette matinée : en parler aux adolescentes pour qu'elles en parlent à leur tour. L'égalité femmes – hommes et l'éducation à la vie amoureuse et sexuelle des adolescent(e)s doivent être des priorités. Il en va de même pour l'information et la promotion des droits ; la situation des enfants sera d'autant plus renforcée qu'ils connaîtront leurs droits.

Du point de vue des réclamations que nous recevons nous sommes régulièrement saisis de craintes de mères pour leurs jeunes filles d'un mariage forcé ou d'un risque d'excision lors d'un retour au pays¹¹. Une réclamation récente nous a incités à envisager une action au-delà de la réponse apportée au besoin particulier. Dans le cadre des centres de vaccination une fiche a été élaborée pour permettre aux professionnels qui y travaillent de savoir comment signaler le danger. Il faut souligner que la problématique des MGF est insuffisamment abordée dans la formation des travailleurs sociaux.

La convention relative aux droits de l'enfant aura 25 ans en novembre prochain. Pour célébrer cet anniversaire nous venons de mettre en place un label récompensant les initiatives et les manifestations les plus significatives promouvant les droits de l'enfant¹². Le label pourra être accordé à tous les acteurs, que ce soit des institutions, des associations, ou des jeunes eux-mêmes.

« Seul on va plus vite, à plusieurs on va plus loin ». Je vous invite à vous associer à notre démarche. Je vous remercie.

*Excision, parlons-en ! remercie vivement Stéphanie Boisseau
qui nous a transmis ses notes à l'issue de la conférence.*

¹¹ Dans un cas où le Défenseur avait été saisi par une mère, le Parquet de Créteil avait proposé un rendez-vous au père pour lui faire un rappel de la loi et du cadre pénal et vérifier qu'il y avait des billets de retour. Un autre rendez-vous avait été fixé au retour du voyage avec le père et la jeune fille. Ce mécanisme a fonctionné.

¹² <http://www.defenseurdesdroits.fr/sinformer-sur-le-defenseur-des-droits/linstitution/actualites/un-label-pour-les-25-ans-de-la>